

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-43**

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON – GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX » - ENGAGEMENT RECTIFICATIF

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu la délibération n° DB2021/63 du Bureau Communautaire du 15 Septembre 2021 et la modification du plan de financement transmis par l'opérateur du programme ;

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la subvention conformément au tableau présenté ci-dessous.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Projet	Cout projet TTC	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
	08240 BUZANCY	Précarité énergétique	Isolation des murs par l'intérieur + isolation des rampants + changement des fenêtres et de la porte d'entrée	32 219,00 €	26 637,54 €	2 664,00 €	2 664,00 €

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoît SINGLIT

